Avallon
...passionnément

République Française
Département de l'Yonne
Mairie d'Avallon

ARRÊTÉ N° AG342-2022

PORTANT MODIFICATION TEMPORAIRE DU REGLEMENT GENERAL DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT A L'OCCASION DE LA MISE EN PLACE D'UN BÂTIMENT MODULAIRE SUR LE PARKING RUE DE PARIS LE LUNDI 17 OCTOBRE 2022

Le Maire d'AVALLON,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code de la Route,
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié et l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière
Vu l'arrêté municipal AG 73-2018 du 28 mars 2018 modifié et complété, portant réglementation générale de la circulation dans la ville d'AVALLON,
Vu la demande de Monsieur BLONDEL Benoit, représentant la société BANKPARTNERS, sise 9009 rue René Laennec – 59930 LA CHAPELLE D'ARMENTIÈRES, de procéder à l'implantation d'un bâtiment modulaire provisoire sur le Parking Rue de Paris à AVALLON,
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes dispositions nécessaires et utiles pour assurer la sécurité du chantier,

ARRÊTE

Article 1
Afin de permettre la livraison et l'implantation d'un bâtiment modulaire nécessitant l'intervention de transport exceptionnel (4,25m x 22m) et d'une grue mobile de type PPM,

La circulation et le stationnement sont interdits

- Rue de la Maladière, dans son intégralité ;
- Parking Rue de Paris, dans son intégralité.

En application de l'article R. 417-10 du Code de la Route, les véhicules en infraction pourront faire l'objet d'une mise en fourrière aux dépends du titulaire.

Article 2
La matérialisation et la signalisation sont mises en place par les Services Techniques Municipaux.

Article 3
Les prescriptions ci-dessus s'appliquent lundi 17 octobre 2022, de 6h00 à 17h00.

Article 4
Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie d'Avallon et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans les formes légales, affiché aux endroits habituels, ainsi que de part et d'autre des extrémités du chantier, et transmis aux intéressés.

Article 5
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de deux mois après sa publication. Il peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte certifié exécutoire
Non soumis au contrôle de légalité
Publié le 10 OCT. 2022

AVALLON, le 10 octobre 2022
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,

MAIRIE D'AVALLON 5 YONNE

Gérard GUYARD.